

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail - Patrie*

\*\*\*\*\*

REGION DU CENTRE

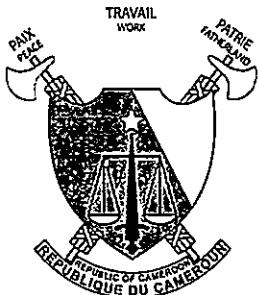
\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

\*\*\*\*\*

PREFECTURE DE YAOUNDE

\*\*\*\*\*



00001273

REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace - Work - Fatherland*

\*\*\*\*\*

CENTRE REGION

\*\*\*\*\*

MFOUNDI DIVISION

\*\*\*\*\*

SD'O OFFICE

\*\*\*\*\*

**DECISION PREFCTORALE N° \_\_\_\_\_ /DP/JO6/SAEF/2024**

Portant annulation de l'Appel d'Offres National Ouvert N°019/AONO/M/J06/ CDPM/2024 du 28/06/2024 en procédure d'urgence pour L'exécution des Travaux de Reconstruction du Pont qui Conduit à l'Université Catholique d'Afrique Centrale et au Grand Séminaire de Nkolbisson, dans le Département du Mfoundi, Région du Centre.

**LE PRÉFET DU DEPARTEMENT DU MFOUNDI,**

Vu la constitution;

Vu la Loi N°20181011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la Loi N°20181012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités publiques;

Vu la Loi N°2023019 du 19 Décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;

Vu le Décret N° 20011048 du 28 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) modifié et complété par le décret N°2012J076 du 08 mars 2012;

Vu le Décret W 20081376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant Organisation et fonctionnement de leurs Services;

Vu le Décret N°2020758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur DJIKDENT Emmanuel Mariel, aux fonctions de Préfet du Département du MFOUNDI :

Vu le Décret N°201813661 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics;

Vu l'Arrêté N°033ICABIPM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics ;

Vu la circulaire N-OOOOOO26/C/MINFI du 29 décembre 2023 Portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publique pour l'exercice 2024

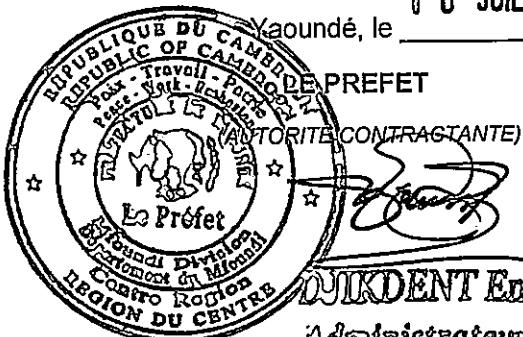
Considérant la lettre n°5953/L/MINTP/SG/DAG/SDB du 08 juillet 2024 du Ministre des Travaux Publics,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Est annulé, pour compter de la date de signature de la présente décision, l'Appel d'Offres National Ouvert N°019/AONO/M/J06/CDPM/2024 du 28/06/2024 relatif à l'exécution des Travaux de reconstruction du pont axe université catholique d'Afrique Centrale et grand séminaire de Nkolbisson, dans l'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre, pour double emploi.

**Article 2** : Le Président de la Commission de Passation de marchés est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée partout où besoin sera./-

18 JUIL 2024



DJIKDENT Emmanuel Mariel  
Administrateur Civil Principal

**Ampliations:**

- MINMAP
- ARMP
- CDPM-MFOUNDI
- DDTP/MFOUNDI
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE